



QUELQUES RAPPELS DE POINTS DE VIGILANCE À AVOIR :

Outil mis en place par la DRH depuis le 1er janvier 2025 permettant de visualiser votre planning, vos compteurs, vos CET, de poser vos congés et vos récupérations.

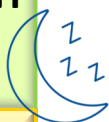


Malgré les « rumeurs », **tous les agents** sans exception ont accès à E-CONNEXION.

ACCÈS
Espace RH → Activité quotidienne → Temps de travail → E-connection

La **CGT** vous encourage à y déposer vos demandes afin d'avoir un suivi régulier des acceptations et refus.

REPOS RÉCUPERATEUR AGENT DONT RTT
6 RRA par an à votre main !



FÉRIÉS
Ils doivent impérativement être identifiés « F » le jour même, même si vous êtes en repos. Donc pas de RH, CA, CF, CH, RTP sur un jour Férié sauf si le férié est un week-end !



Bien utiliser E-CONNEXION, c'est prendre en main son planning donc ses droits !


Comme nous pouvons l'entendre si souvent, **il ne s'agit pas d'un simple jeu d'écriture !!!**
Mais du respect de la réglementation.

CONGÉS ANNUELS
25 CA par année civile.
N'oubliez pas les conditions pour bénéficier des 2 CH et du CF.
Si acquis ils apparaissent dans l'onglet « compteur de droit ».



RH, RR, CA, RF à la bonne place
=
Fiabilité des compteurs !

Ne restez pas avec un doute, une question
Contactez la **CGT du CHU de CAEN !**